

Liste des délibérations
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an 2023, le neuf du mois de Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

Présents : Dalila AÏTOUSSEKRI, Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Ahcène CHIBANI, Jean-Marie DUMONCEL, Fanny LE DUC, Michel MATHON, Véronique MATHON, Laurent MOUSTIN, Stéphane NEGRERIE, Chrystelle NOBLIA, Bruno PEAN, Frédéric PONSOLLE.

Absents excusés : Sandrine POULAIN-DUVAL donne pouvoir à Mireille CAILLIE.

Absents : Patrick VACHER

Dalila AÏTOUSSEKRI a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 4 MAI 2023

Date d'Affichage (ODJ) : 4 MAI 2023

Date d'affichage (Liste des délibérations) : 12 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 1

Votants : 14

Début de séance : **20h45**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour présenté par Madame le Maire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 avril 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril est adopté à la majorité des membres présents et représentés. **2 abstentions**

Délibération N° 2023 – 14

Objet : AFFECTATION RESULTATS SUITE A DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération N° 2023 - 15

Objet : DM1 INTEGRATION RESULTATS CAISSE DES ECOLES

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal

Délibération N° 2023 - 16

Objet : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Questions diverses

Objet : FORAGE D'IRRIGATION AGRICOLE SUR LA COMMUNE D'AVERNES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 18 avril 2023, le préfet du Val d'Oise a transmis aux communes d'Avernes et de Commeny l'arrêté n°2023-17273 concernant **les travaux de forage d'irrigation agricole réalisés, pour l'un, sur le territoire d'Avernes par la SCEA de la chaussée située au 4 grande rue à Gouzangrez**. La déclaration de l'exploitation agricole porte sur un prélèvement de **70m³/h** via deux forages, l'un de 20m³/h sur la commune de Commeny et de **50m³/h sur la commune d'Avernes**. L'exploitation SCEA de la chaussée a fait réaliser ces deux ouvrages de captage d'eau souterraine pour irriguer ses diverses cultures de **75 hectares**. Les besoins en eau de **174 350m³** sont estimés pour une surface agricole utile (SAU) de **217 hectares** répartis en : Blé (65ha) 0m³, Betteraves à sucre (30ha) 24 000m³/an, Lin (7ha) 2 100 m³/an, Oignons échalotes (35ha) 40 250 m³/an, Haricots (40ha) 48 000 m³/an, Pommes de terre (40ha) 60 000 m³/an. L'arrêté préfectoral a émis des prescriptions à cette déclaration en limitant l'autorisation de prélèvement à 80 000m³ annuels (versus 174 350 m³ annuels demandés).

L'arrêté stipule qu'en cas de publications d'arrêtés de sécheresse sur le bassin versant du Vexin, une **restriction** du débit de forage limitera ce dernier à **40 m³/h, 30 m³/h ou 20 m³/h selon les degrés d'alerte**.

Sur l'arrêté reçu en mairie d'Avernes le 18 avril 2023, il est indiqué que l'arrêté prendra effet à compter de sa date de notification à la SCEA de la chaussée et qu'il peut faire l'objet d'un **recours contentieux dans un délai de deux mois** devant le tribunal administratif de Cergy, y compris pour les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens ».

Clôture de séance : **21h04**